



Un regard
prévoyant sur
votre avenir

CHECK-LIST "START UP KINÉSITHÉRAPEUTE"

1. J'ai reçu mon attestation provisoire de diplôme.
2. J'ai fait parvenir ma demande d'agrément à la Santé Publique par l'intermédiaire de l'Institut et j'ai coché que je désirais que mon numéro d'agrément soit transmis à l'INAMI.
3. Je me suis mis(e) en ordre vis-à-vis de l'INAMI:
 - a. J'ai renvoyé le formulaire d'adhésion à la convention INAMI (disponible si nécessaire auprès de Curalia).
 - b. Si je travaille en cabinet, j'ai envoyé une déclaration sur l'honneur.
4. J'ai souscrit une assurance responsabilité civile kinésithérapeute, auprès de Curalia.
5. J'ai souscrit mon contrat INAMI auprès de Curalia.
6. Je m'inscris au concours de sélection (date limite!).
7. Je me suis inscrit(e) auprès d'Axxon (Association professionnelle).
8. Je me suis affilié(e) auprès d'une Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants et je me suis inscrit à la Banque Carrefour des entreprises.
9. Je me suis mis(e) en règle en matière de Mutualité.
10. Je me suis inscrit à l'ONEM - ORBEM.
11. J'informe qui de droit d'un changement d'adresse éventuel (Curalia, Ecole,...)

CHECK-LIST «ASSURANCES DIVERSES»

1. Je n'habite plus au domicile de mes parents (vie privée) et j'ai souscrit auprès de Curalia:
 - une RC familiale (elle vous couvre pour les accidents de la vie privée).
 - une assurance incendie pour mon nouveau domicile (parfois il suffit de peu de chose,...).
2. Comme indépendant, j'ai souscrit une assurance revenu garanti KINERISK pour recevoir un revenu de remplacement en cas de maladie ou d'accident.
3. J'achète une voiture à mon nom et j'ai souscrit auprès de Curalia:
 - une assurance RC voiture (au tarif préférentiel membre Curalia).
 - une assurance omnium.
 - une assurance défense en justice voiture.
4. Quand j'installe un cabinet de consultation, je souscris auprès de Curalia:
 - une assurance incendie.
 - une assurance solde restant dû pour couvrir mon emprunt professionnel.

SANTÉ PUBLIQUE

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Soins de Santé primaires - Agrément Kinésithérapeutes
Mr Jos Borgions - Eurostation Bloc 2 - Place Victor Horta, 40 bte 10 - 1060 Bruxelles - Call center 02/524.97.97
info@health.fgov.be - <http://www.health.belgium.be> - onglet Soins de Santé.

INAMI

Service des soins de santé - Section Kinésithérapie
Avenue de Tervuren, 211 à 1150 Bruxelles - Call center 02/739.74.79 - Fax: 02/739.77.36
Lundi et jeudi de 13 à 16 heures. Mardi, mercredi et vendredi de 9 à 12 heures
kine@inami.fgov.be - patricia.ponchelet@inami.fgov.be

CURALIA (ASSURANCES)

Rue Archimède, 61 à 1000 Bruxelles
02/735.80.55
Fax: 02/735.13.06
info@curalia.be
www.curalia.be

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE KINÉSITHÉRAPEUTES

AXXON: Imperiastraat 16 à 1930 Zaventem
02/709.70.80
Fax: 02/725.30.76
info.fr@axxon.be
www.axxon.be

XERIUS (CAISSE SOCIALE)

Rue Royale 269 à 1030 Bruxelles
02/609.62.27
Fax: 02/609.62.40
info@xerius.be
www.xerius.be

FOREM-ACTIRIS

Wallonie = FOREM

Rue Biarent, 4 à 6000 Charleroi
071/23.83.40 ou 071/23.83.41
www.leforem.be

Bruxelles = ACTIRIS

Boulevard d'Anvers, 26 à 1000 Bruxelles
02/563.23.00 ou 02/505.77.77
Fax: 02/511.30.52
bruxelles@actiris.be
www.actiris.be